



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livret A

Question écrite n° 49984

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision de faire payer les retraits de la Caisse nationale d'épargne par chèque. En effet, La Poste a décidé de faire payer 49 francs tous les retraits de la Caisse nationale d'épargne par chèque à compter du 1er octobre. Ce mode de paiement est souvent le seul moyen gratuit que peut utiliser une partie de la population défavorisée pour régler ses factures envers des organismes administratifs et autres. Aussi, il souhaiterait connaître les raisons qui motivent cette décision et les mesures envisagées par le Gouvernement pour éviter la mise en place de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49984

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4639